

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 décembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13 et 14 décembre 2011

2011 DEVE 173 Subvention à l'association Réseau Environnement Santé (RES) pour ses missions d'information et de sensibilisation du public aux enjeux santé et environnement.

M. Denis BAUPIN, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 29 novembre 2011, par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Réseau Environnement Santé (RES) pour ses missions d'information et de sensibilisation du public aux enjeux santé et environnement ;

Sur le rapport présenté par M. Denis BAUPIN, au nom de la 4^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 1 525 euros est attribuée à l'association Réseau Environnement Santé (RES) dont le siège social est situé 148 rue du Faubourg Saint-Denis 75010 PARIS ;

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 833, nature 6574, ligne VF 23003 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2011.